



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 23/12/2008

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 décembre 2008
D - 20080649

Aujourd'hui Lundi 22 décembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (***présent jusqu'à 18 h 15***), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

Suspension de séance à 20 h
Reprise de la séance à 21 h

LISTE DES PRESENTS ET D'EXCUSES COMPLEMENTAIRES A PARTIR DE 21 H

Etaient Présents :

M. Jean Marc GAUZERE

Excusés supplémentaire :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU

***Subvention d'équipement à l'association infodroits pour
l'aménagement des locaux de la maison de la justice et du
droit de bordeaux. Autorisation. Décision.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux (M.J.D) est implantée 95/97 boulevard Albert Brandenburg dans des locaux inadaptés à son fonctionnement, notamment en matière d'accueil du public.

Il a donc été décidé de rechercher un nouveau site dans le secteur Bacalan/Aubiers/Grand Parc/Chartrons, accessible par les transports en commun pour accueillir cette structure dont l'importance n'est plus à démontrer. Des locaux ont été loués, à cet effet, 2 Place Ravezies dans l'immeuble « Le Piazza ».

Des travaux d'aménagement s'avèrent nécessaire afin d'adapter le lieu au fonctionnement de la M.J.D. Ils seront réalisés par l'Association Infodroits à l'aide d'une subvention versée par la Ville d'un montant de 60 000€ TTC, la Ville recevant pour cette opération une participation de l'Etat à hauteur de 30 000€

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour notre collectivité nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

L'attribution d'une subvention d'équipement de 60 000€ TTC en faveur de l'Association Infodroits. Cette subvention sera versée sur les crédits prévus à cet effet au budget 2008 au compte 2042 fonction 020.

Autoriser

Mr Le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'Association Infodroits fixant les modalités de versements de cette somme.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION INFODROITS

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

Et

L'Association, représentée par son Président, Olivier de LAULANIE, habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration du

ARTICLE 1- OBJET

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Maison de la Justice et du Droit dans les nouveaux locaux, 2 place Ravezies sur le territoire de Bordeaux, la Ville de Bordeaux apportera son concours à l'Association Infodroits en attribuant une subvention d'équipement d'un montant de 60 000 euros.

ARTICLE 2 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement des fonds en 1 temps :

sur production des justificatifs de la dépense

ARTICLE 3 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

à l'Hôtel de Ville, sis place Pey Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
23 allée des Tulipes à Pessac (33600) pour l'Association Infodroits

ARTICLE 4 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association Infodroits
Le Maire,	Le Président,
Alain JUPPE	Olivier de LAULANIE